



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 99/2011-2016

**REMPLACEMENT DE L'AIRE DE JEU
"MULTISPORT" - CHISAZ**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude du
présent préavis:**

Mardi 16 février 2016, 19h30

Bâtiment administratif, salle Chamberonne

8 février 2016

Table des matières

1.	OBJET DU PREAVIS.....	3
2.	HISTORIQUE.....	3
3.	SITUATION ACTUELLE.....	4
4.	UTILISATION	4
5.	NOUVELLE INFRASTRUCTURES	5
6.	REVETEMENT DE SOL	5
7.	CHOIX DES FOURNISSEURS.....	5
8.	PRIX DE LA STRUCTURE	6
9.	CREDIT DE CONSTRUCTION	6
10.	CONSEQUENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Charges induites).....	6
11.	FINANCEMENT	7
12.	PROPOSITION MUNICIPALE.....	8
13.	CONCLUSION	8

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

La Municipalité, dans le cadre de la mise en application de la législation en vigueur, sollicite l'accord de votre Conseil pour l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 95'000.-TTC destiné au renouvellement l'aire de jeu « Multisport » de Chisaz.

La demande de crédit est basée sur le retour de deux offres spécialisées.

2. HISTORIQUE

La place de jeu "Multisport" située à proximité du bâtiment administratif de Chisaz a été installée en 2003 en remplacement d'une ancienne place de jeu traditionnelle.

C'était une structure d'occasion achetée à la société Multisport Concept basée à Lonay, qui l'avait utilisée comme modèle d'exposition pendant une durée de 18 mois.

A l'usage, il est apparu que trop de ballons échouaient sur le chemin voisin et contre la façade de l'entreprise Richard Décoration. A la suite de cela, l'infrastructure a été équipée en 2006 d'un treillis supplémentaire, vu que la partie pare-ballon d'origine n'était pas suffisante.



3. SITUATION ACTUELLE

Cette installation est utilisée maintenant depuis plus de 10 ans et demande de plus en plus d'entretien. Depuis sa création, le gazon synthétique a déjà été remplacé à une reprise et cette opération devra être répétée au plus tard en 2017, vu l'état d'usure actuel. La structure construite en métal et bois montre des signes évidents de dégradation. C'est une usure normale vu l'utilisation intensive. Le treillis rajouté exige aussi des réparations annuelles pour des montants variant de Fr. 1'000.- à 1'500.-



Les filets de buts sont également remplacés régulièrement. Nous avons d'ailleurs essayé divers modèles (simple cordage, cordage câblé, câble inox). Aucun ne résiste à l'usure plus de quelques mois. Là aussi, nous devons procéder régulièrement à des "raccommodages".

C'est pour les raisons énumérées ci-dessus que nous souhaitons remplacer cette infrastructure.

4. UTILISATION

Avec l'adjonction d'accessoires, ce type d'installation permet la pratique de plusieurs sports (football, basket, volleyball, handball etc.). Mais depuis son installation, nous avons pu déterminer clairement que les utilisateurs n'en pratiquaient en définitive qu'un seul, le football.

C'est la raison pour laquelle les paniers de basket d'origine ont été démontés il y a déjà quelques années. Nous n'avons reçu aucune remarque négative à ce sujet d'autant plus qu'un terrain de basket en dur est disponible à proximité.

5. NOUVELLE INFRASTRUCTURES

Le recul des années d'entretien nous ont permis de définir les critères de choix pour une durabilité maximum de la structure en relation à un entretien minimum.

Pour cela, nous avons choisi des fournisseurs qui proposent des structures de base totalement métalliques avec des panneaux équipés de systèmes d'absorption du bruit et répondant aux normes de sécurité actuellement en vigueur EN 15312.

Le pourtour sera entièrement fermé par des panneaux rigides avec des barreaux verticaux sur une hauteur de 3 mètres. Afin d'éviter toute projection en dehors de la "cage", un filet viendra compléter cette installation sur une hauteur de deux mètres ainsi que sur le "toit". L'installation prévoit également un accès pour les fauteuils roulants de personnes à mobilité réduite.

La nouvelle installation aura pratiquement les mêmes dimensions que l'actuelle.

6. REVETEMENT DE SOL

Pour offrir des conditions de jeux agréables et afin d'éviter les blessures, les fournisseurs nous proposent principalement deux types de revêtement :

- Le gazon synthétique lesté avec du sable (revêtement actuel)
- EPDM (sol coulé en place en granulats type caoutchouc encollé à la résine polyuréthane).

Notre préférence va au gazon synthétique, principalement pour l'agrément de jeu, car il permet un meilleur contrôle du ballon et est plus confortable. L'EPDM en cas de pluie est plus glissant et donne une plus grande sensation de chaleur l'été.

L'entretien du gazon synthétique demande un apport annuel de sable et un peu de balayage autour de la place pour récupérer le sable excédentaire, alors que l'EPDM demande un peu de balayage pour enlever les granulés qui se décollent.

Le prix de gazon synthétique est environ 30% moins cher que l'EPDM. Et il se remplace d'une manière un peu plus simple, mais sa durée de vie est un peu plus courte.

Un fournisseur propose un autre type de revêtement, une moquette à faible lestage. Cette solution intéressante est entre autre un peu plus durable que le gazon synthétique. Son prix est proche (+ Fr. 5.- m² que celui de l'EPDM). C'est cette variante qui sera choisie.

7. CHOIX DES FOURNISSEURS

Nous avons contacté deux fournisseurs.

- Eara SA à Palezieux
- Proxylon Sàrl au Landeron

L'entreprise Eara SA à Palézieux avait fourni la structure installée actuellement sur la terrasse du Service jeunesse, Marcolet 39. Elle fournit la structure, mais confie les travaux de pose à une entreprise extérieure (Realsport Group SA à Rossens).

Proxylon Sàrl procède entièrement à la fourniture et à la pose de la structure. C'est cette entreprise qui propose également la moquette à faible lestage.

8. PRIX DE LA STRUCTURE

- Eara SA à Palezieux (gazon synthétique) **Fr. 81'091.05.TTC**
(EPDM) **Fr. 88'608.60 TTC**
- Proxylon Sàrl au Landeron (gazon synthétique) **Fr. 78'700.00 TTC**
(EPDM) **Fr. 82'300.00 TTC**

Variante Moquette à faible lestage proposée par Proxylon Sàrl :

- Proxylon Sàrl au Landeron (moquette à faible lestage) **Fr. 81'400.00 TTC**

Après analyse des structures présentées par les fournisseurs et des offres rentrées nous proposons de confier la fourniture et la pose avec la variante (moquette à faible lestage) à l'entreprise Proxylon Sàrl pour un montant de **Fr. 81'400.- TTC**

9. CREDIT DE CONSTRUCTION

L'établissement des coûts basés sur rentrée d'offre tient compte de l'offre choisie. Les travaux de démolition seront assurés par la Voirie, seul les coûts de location de machine et de frais d'évacuation sont considérés dans le démontage.

Descriptif	Montants partiels	Montants
TRAVAUX		95'000.00
Démontage/Evacuation	3'000.00	
Fourniture et pose des installations	82'000.00	
Divers imprévus env. 8%	7'000.00	
Aire de rencontre	3'000.00	
Total	95'000.00	

L'aire de jeu sera complétée par une aire de rencontre avec table et bancs. Le positionnement central du site en dehors des zones habitées de la commune, permet de garantir une limitation des nuisances des jeunes le soir.

Le montant inscrit dans le plan quinquennal est de CHF 95'000.-

10. CONSEQUENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (Charges induites)

Les frais de fonctionnement seront réduits à env. 500.-/an pour l'entretien et le nettoyage, soit une économie d'env. 2'000.-/an par rapport aux entretiens et réparations actuels. Cela provient principalement de la conception des buts et de la partie basse de la structure en acier.

11.FINANCEMENT

Plan des investissements 2016-2020		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2016-2020, pris en considération dans le tableau ci-dessous. Montant prévu : Fr. 95'000.--		
Total des investissements prévus de 2016 à 2020		Fr. 83'832'000.00
Divers préavis déjà votés		Fr. 13'047'000.00
Préavis en cours au 8.2.2016		
95/2011-16 Salle de spectacles de Chisaz - assainissement de l'éclairage	Fr. 310'000.00	
96/2011-16 Crédit d'étude PQ En Chise	Fr. 405'000.00	
97/2011-16 Equipement d'une lame et d'une saleuse pour le Meili 2010	Fr. 67'000.00	
99/2011-16 Remplacement de l'aire de jeu "Multisport" - Chisaz	Fr. 95'000.00	
		Fr. 877'000.00
Solde des investissements à voter selon plan 2016-2020		Fr. 69'865'000.00
Ecart favorable par rapport au plan d'investissements 2016-2020		Fr. -43'000.00
Plan de financement des investissements proposé		
Montant du crédit souhaité		Fr. 95'000.00
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.	
Amortissement	Ces investissements seront amortis directement par un prélèvement dans le fonds de réserve no 9282.50 "Investissements futurs".	
Charges de fonctionnement	Le chapitre 10 du présent préavis traite des charges de fonctionnement.	

12.PROPOSITION MUNICIPALE

Par le passé les places de jeux enfantines ont été renouvelées. La Municipalité souhaite par le présent préavis maintenir une aire de jeux pour les plus grands, dans un lieu sans voisinage. Le renouvellement de l'aire de jeu permet de garantir la sécurité des utilisateurs.

13.CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Crissier vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal N° 99/2011-2016 du 8 février 2016,
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de construction d'un montant de CHF 95'000.- TTC pour les travaux de remplacement du terrain Multisport de Chisaz, conformément au détail contenu dans le présent préavis.

Adopté par la Municipalité en séance du 8 février 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

M. Tendon D. Lang

Responsable du préavis : Mme N. Jaton, municipale